

MOTIONS DU SYNDICAT DE L'ENCADREMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (UNSA- Éducation)

réuni en congrès à LA ROCHELLE le samedi 4 octobre 2008

Motion n° 6 « PERSONNELS de l'INJEP »

(présentée par le bureau national)

Le SEJS, conscient de la place de l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) dans les politiques publiques, soutient sans réserve les personnels de l'établissement et s'associe à l'action du collectif des personnels « *Que vive l'INJEP* ».

Motion n° 7 « AVENIR de l'INJEP »

(présentée par le bureau national)

Le SEJS,

informé de la décision ministérielle du 4 août 2008 consistant à réduire de manière brutale et drastique la subvention de l'INJEP pour 2009 et 2010, mesure conduisant à la suppression de la moitié des équivalents temps plein rémunérés sur subvention de l'Etat, ce qui pourrait entraîner en 2011 la fermeture définitive de l'établissement,

exige :

- le maintien de tous les postes à l'INJEP afin qu'il n'y ait pas disparition du travail des professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- que le ministère de tutelle tienne les engagements pris par le président de la République quant au bien-être et à l'avenir des jeunes générations.

Le SEJS réaffirme la place historique de l'INJEP, d'une part comme lieu d'analyse et d'expertise des politiques publiques de jeunesse et de soutien à la vie associative et d'autre part, comme outil privilégié de mission de service public.
